pays d'ORTHE et ARRIGANS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 24/10/2023
Reçu en préfecture le 24/10/2023
Publié le 25/10/2023
ID : 040-200075687-20231019-2023_41-DE

Délibération n°2023-41

Date de la convocation : 12 10 2023

Nombre de conseillers en exercice :	19
Nombre de conseillers présents :	13
Nombre de conseillers votants :	15
- dont « pour » :	15
- dont « contre » :	0
- « abstention » :	0

Objet : Compte-rendu des décisions prises par le Vice-Président en vertu des délégations du conseil d'administration

Le 19 octobre 2023 à 14h30

Le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale du Pays d'Orthe et Arrigans, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à Misson, sous la présidence de Monsieur Serge LASSERRE, Vice-Président en exercice :
Etaient présents : Marie Noëlle APOLDA, Robert BACHERE, Christelle CAMOUGRAND, Corine de PASSOS, Henriette DUPRE, Dominique DUPUY, Ginette GASSIE, Véronique GOMES, Serge LASSERRE, Jean-François LATASTE, Gisèle MAMOSER, Marie Hélène SAGET, Roland TOUYA
Pouvoirs : Jacques HERNANDEZ à Serge LASSERRE, Jean Marc LESCOUTE à Robert BACHERE,
Etaient excusées : Valérie BRETHOUS, Julie FIALIP, Eliane LAPEGUE,
Absente : Lucie LOUBERE,
Secrétaire de séance : Yannick BASSIER, Directeur Général des Services

VU l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU la délégation accordée au Président par délibération n° 2020-44 du Conseil d'administration en date du 21 septembre 2020.
CONSIDERANT l'obligation de présenter au Conseil d'Administration les décisions prises par le Vice-Président en vertu de cette délégation,

Monsieur le Président rend compte des décisions prises depuis le dernier conseil communautaire :

- **Décision n°2023-02 : Avenants aux marchés en cours – changement de Trésor public au 1er septembre 2023**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat notamment sur telerecours.fr pour les particuliers justiciables.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Le Vice-Président,
Serge LASSERRE

PAYS D'ORTHE ET ARRIGANS - CIAS -